



Voiture à mon nom de jeune fille

Par **mamyblue15**, le **24/03/2013 à 19:16**

[fluo]bonjour[/fluo]

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté mais depuis trois ans ,nous avons séparé nos comptes et je voudrais acheter une voiture sous mon nom de jeune fille ,en ai je le droit ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/03/2013 à 19:36**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **amajuris**, le **24/03/2013 à 19:44**

bsr,

votre nom de jeune fille reste votre nom de famille.

l'utilisation du nom du mari par l'épouse n'est qu'un usage non prévu par le code civil.

donc vous pouvez acheter la voiture sous votre nom mais il s'agira d'un bien commun puisque vous êtes mariés sous un régime communautaire.

dans ce type de régime les gains et salaires sont des biens communs.

cdt